



COMPTE RENDU DU CHSCT D'ADMINISTRATION CENTRALE DU 17 FÉVRIER 2022 EN VISIOCONFÉRENCE ET EN AUDIOCONFÉRENCE

Le CHSCT d'Administration Centrale s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal BERNARD, DRH des ministères sociaux assisté de Mme Rachida BELAYACHI, Mme Dayan CISERANE, Mme Cécile FAVAREL-GARRIGUES (DFAS), M. Jérôme SCHIAVONE, M. Arnaud BEUCHER, Mme Nadia SEDRAOUI, Mme Soraya BERICHI, M. Gilles PEREIRA, Mme Brigitte BLANQUER, M. Youssef AAKIROU, Mme Marine POURNOT, Mme Stéphanie RENAUD.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- **1. Point d'information sur l'évolution de la situation sanitaire sur le territoire national (pour information) ;**
- **2. Présentation des orientations ministérielles administration centrale pour l'année 2022 (pour avis) ;**
- **3. Approbation du programme annuel de visites 2022 (pour avis) ;**
- **4. Présentation du système de management de la santé, sécurité au travail (pour information) ;**
- **5. Point d'information sur la nouvelle implantation de l'administration centrale (pour information) ;**
- **6. Point d'information sur mise en place des exercices d'évacuation incendie ;**
- **7. Examen des nouvelles inscriptions aux registres santé et sécurité au travail et danger grave et imminent ;**
- **8. Examen des accidents et maladies professionnelles déclarés ;**
- **9. Questions diverses**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Président à 10H30.

En l'absence de déclaration liminaire, le Président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

➤ POINT D'INFORMATION SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Le président précise que de nouvelles instructions seront données en interministériel la semaine prochaine et une note du secrétaire général sera présentée aux instances sur les modifications qui seront mises en œuvre à compter du 1^{er} mars prochain.

En l'état actuel de la situation sanitaire, le télétravail est encouragé dans le cadre de l'accord sur le télétravail en administration centrale signé par l'UNSA et la CFDT le 4

octobre 2021, les gestes barrières doivent continuer à être respectés et les réunions organisées de préférence en visioconférence.

Le président donne la parole à M. AAKIROU qui présente le point sur la situation sanitaire.

➤ **POINT D'INFORMATION SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION SANITAIRE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL**

M. AAKIROU précise que le taux d'incidence sur 7 jours pour 100 000 hab. est au-dessus de 50 à l'exception de Mayotte qui enregistre un taux à 37, tandis que la moyenne nationale s'établit à 1964, taux en baisse de 37% par rapport à la semaine dernière.

Le taux d'incidence le plus élevé est relevé en NA, 2 897 ; en IDF il est de 1 177 ; en GE 2 138, et en Guyane de 248.

En ce qui concerne le télétravail, en administration centrale, pour la semaine du 31 janvier au 4 février dernier, le nombre moyen de jours télétravaillés est de 2,9 jours ; un taux de présentiel à 100% de 6% ; un taux de télétravail à 18% pour 2 jours, 38% pour 3 jours, 22% pour 4 jours et 8% pour 5 jours.

➤ **PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES ADMINISTRATION CENTRALE POUR L'ANNÉE 2022 (POUR AVIS)**

Le président rappelle que ce point a fait l'objet d'une information lors de la réunion du 18 novembre dernier et les remarques et suggestions formulées par les représentants du personnel ont conduit à préciser les 12 mesures et 47 actions prioritaires de ce programme ainsi que les indicateurs retenus pour le suivi de sa mise en œuvre.

M.AAKIROU présente les différents axes de travail destinés à pérenniser l'accompagnement des services, l'accompagnement, la formation et l'animation des réseaux des acteurs de la prévention, la formation des agents et des encadrants et l'intensification de la communication multicanale pour une prévention optimisée des risques professionnels qui inclut les risques induits par le nouveau mode d'organisation du travail que constitue le télétravail et l'alternance des périodes de présentiel /de télétravail.

Ainsi, les principaux axes retenus sont les suivants :

- La poursuite de l'accompagnement des services, des acteurs de la prévention, des encadrants et des agents par la formation initiale et continue, l'animation, la communication et en mettant l'accent sur les documents d'évaluation des risques professionnels –DUERP- qui doivent intégrer des thématiques spécifiques telles que le risque Covid et les risques psychosociaux ; la mise en place d'un observatoire « Qualité de vie au travail » - QVT-, l'organisation de la certification des ministères sociaux pour un label QVT, la diffusion d'une charte QVT harmonisée au sein des services et le suivi du respect des obligations réglementaires de base telles que la réalisation effective des exercices de prévention incendie, de premiers secours ainsi que les premiers secours en santé mentale ;
- L'accompagnement des services pour une réelle conciliation entre télétravail et travail en présentiel et entre vie professionnelle et vie privée, dans la gestion de

l'alternance, la prise en compte des risques générés par cette nouvelle forme d'organisation du travail dans les DUERP, la communication à destination des agents et des encadrants, l'organisation d'un groupe de travail incluant les organisations syndicales sur les équipements en télétravail et la priorisation des publics, la poursuite de la dématérialisation des registres de danger grave et imminent et de sécurité santé au travail, l'actualisation du guide du travail à distance ;

- La poursuite du déploiement du Système de Management de la Santé-Sécurité au Travail (SMSST), plan pluriannuel sur 3 ans (2021-2024), notamment par la formation d'au moins 50% des agents des ministères sociaux d'ici 3 ans, l'animation et la sensibilisation en matière de santé-sécurité au travail pour une culture commune et partagée de la prévention par une communication multicanale (newsletter de prévention Co construite avec les acteurs de la prévention, vidéos, informations actualisées sur PACO dans un espace dédié), la création d'un système d'exploitation qualitative et quantitative des données SST en lien avec la DNUM afin de disposer d'indicateurs nécessaires pour la conception et le pilotage des plans d'action et l'abondement des DUERP afin d'assurer une prévention primaire des risques professionnels ;
- La poursuite du déploiement du système d'excellence de la prévention des risques psychosociaux par l'accompagnement de l'extension et de l'animation de cellules de veille locales et de la cellule ministérielle, de groupes de parole dédiés, par l'élaboration d'actions opérationnelles sur la base des travaux des sous-groupes de travail sur la prévention du risque suicidaire, la gestion de cellules de veille et d'indicateurs RPS ainsi qu'un retour d'expérience de ces groupes ; par l'animation du réseau national de médecine de prévention en continuant la cartographie du réseau et son actualisation ainsi que l'animation et l'information du réseau de médecins du travail ; en mettant en œuvre les recommandations du rapport IGAS de 2019 intitulé « Audit du processus de prévention, signalement et traitement des RPS dans les DIRECCTE et les services déconcentrés chargés de la cohésion sociale », en consolidant la promotion des dispositifs spécifiques de prévention et d'accompagnement des situations difficiles, interne et externe, de soutien psychologique individuel et collectif et la promotion de l'offre de médiation ainsi que la préparation d'un label des médiateurs.

Après avoir répondu aux interrogations des représentants du personnel, le président propose que le vote soit organisé.

Mme CISERANE énonce les noms des représentants ayant voix délibérative et demande la confirmation du vote par courriel :

POUR : 2 UNSA

ABSTENTION : 2 CFDT

CONTRE : 2 CGT

➤ **PROGRAMME ANNUEL DE VISITES 2022 (POUR AVIS)**

Le programme annuel de visites pour l'année 2022 a retenu les parkings à vélos des sites, les services courrier, un restaurant et un service de reprographie. Ce programme est approuvé à l'unanimité :

POUR : 6 (2 UNSA, 2 CFDT, 2 CGT).

➤ **PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE MANAGEMENT DE LA SST**

Le président rappelle que ce point avait déjà été présenté.

M. AAKIROU rappelle que le système de management de la SST vise à favoriser la prévention primaire des risques professionnels.

Il a été constaté, pour les ministères sociaux, pour l'année 2019 -2020 n'est pas retenue compte tenu de la crise sanitaire-, un taux d'accident du travail de 2,4% pour un taux de fréquence de 12,89 %, calculés sur les 663 accidents du travail qui ont généré 16 399 jours d'arrêt de travail, impactant durement la santé physique et mentale des agents et bouleversant l'organisation du travail ; les congés de maladie ont concerné 6 291 agents et généré un nombre total de jours d'arrêt de travail de 287 228 jours d'absence, soit environ 1355 ETP.

Ces constats conduit à une réflexion sur les modalités d'action en faveur d'une prévention primaire des risques professionnels :

- En organisant d'ici à 3 ans la formation de 50% des agents des ministères sociaux sur la période 2021-2024 ;
- En facilitant des plans d'actions efficaces par le développement d'un outil de plateforme de management de la donnée (data science) en collaboration avec la DARES et la faculté de médecine de la Sorbonne afin de capitaliser les flux de données en matière de SST ;
- En favorisant une montée en compétence générale et managériale, de l'encadrement supérieur à l'agent, en matière de SST par la mise en œuvre d'une carte croisée – Cross Map- intégrant près de 150 actions opérationnelles.

La plateforme de management de la donnée en SST, allie capital humain et intelligence artificielle, dans le respect de la réglementation en matière de protection des données.

Cet outil devrait favoriser une meilleure connaissance des facteurs de risques d'accident du travail et de maladies professionnelles par la collecte, le traitement et l'analyse d'un grand volume de données, permettre d'identifier des collectifs de travail et des sous-populations d'agents ayant une probabilité de soumission à certains risques professionnels plus élevée et ainsi conduire progressivement à une prévention primaire des risques.

➤ POINT D'INFORMATION SUR LA NOUVELLE IMPLANTATION DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Le président précise que la DFAS viendra régulièrement présenter l'état d'avancement des travaux liés à la nouvelle implantation de l'administration centrale et des déménagements qui l'accompagnent.

Mme FAVAREL-GARRIGUES présente le macro calendrier prévisionnel du projet TODS :

- en janvier 2022, réunion du CHSCT ;
- en février 2022, réunion du CTAC, du CHSCT, recueil des besoins de certaines directions, recensement techniques et logistiques ;
- en mars 2022, signature du bail, COPIL, recueil des besoins de certaines directions ;
- en avril 2022, COSTRAT, dialogue de gestion jusqu'en septembre 2022, début du pilotage de l'armement du site et mise en œuvre jusqu'en avril 2023 ;
- en mai 2022, projet de planning macro, CHSCT ;
- en juin 2022, CHSCT, projet de planning macro, COPIL.

Ces périodes intégrant également des COSTRAT, des COTECH et des réunions du COPROJ.

L'aménagement des locaux est prévu entre octobre 2022 et mars 2023 et le déménagement de mars 2023 à avril 2023.

Mme FAVAREL-GARRIGUES précise qu'une enquête sur le temps de transport sollicitée par les représentants du personnel est en cours et les résultats seront communiqués lors d'une prochaine réunion de point d'étape.

En ce qui concerne la DNUM, la recherche est en cours pour les nouveaux locaux et un point d'étape sera fait lors du CHSCT de mai.

Le président ajoute que les déménagements se feront dans le cadre des préconisations mentionnées dans les guides de l'INRS et de l'ANACT, et des réunions seront organisées avec les organisations syndicales et la DFAS afin qu'ils se déroulent au mieux sans générer de surcharge de travail pour les BRHAG.

➤ POINT D'INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DES EXERCICES D'ÉVACUATION INCENDIE

M. BEUCHER rappelle que la réglementation en matière d'exercices d'évacuation incendie prévoit un exercice par semestre mais n'impose pas la désignation de guide ou de serre-file préconisés par l'INRS.

En 2020, la crise sanitaire n'a pas permis l'organisation de ces exercices et les formations ont été suspendues.

En 2021, deux exercices d'évacuation à Duquesne et à Montparnasse ont été organisés, Mirabeau étant un IGH n'en a pas bénéficié car cet exercice doit se faire par niveau.

Pour 2022, le contexte sanitaire étant plus favorable, les exercices seront organisés sur les trois sites. Des guides et serre-files seront désignés dans la mesure du possible, le télétravail ne favorisant pas la présence de tous les agents en même temps.

La formation a été adaptée pour les nouveaux arrivants et complétée par une formation de guides et serre-files en respectant la jauge d'occupation des salles de formation.

➤ **EXAMEN DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AUX REGISTRES SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DANGER GRAVE ET IMMINENT**



M. AAKIROU précise que pour la période considérée, une seule inscription figure dans le registre santé-sécurité au travail, relative à une suspicion d'intoxication alimentaire au restaurant administratif. Une enquête a été diligentée et conclut à écarter ce risque, 150 plats ayant été servi et un seul agent concerné quand les symptômes doivent être déclarés par 20 à 30% de personnes pour qualifier l'intoxication alimentaire et 602 couverts servis à cette date.

➤ **EXAMEN DES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES DÉCLARÉS**

M. PEREIRA précise qu'un accident de service a été déclaré, par une femme âgée de 45 ans, titulaire de catégorie B à la DRH, causé par une glissade ayant entraîné une entorse/foulure.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- **Sur la ventilation sur le site de Mirabeau** : Mme FAVAREL-GARIGUES précise que le contrôle annuel sera programmé, la commande est passée et les dates seront communiquées dès que possible. En ce qui concerne les extracteurs des toilettes, la date d'octobre 2022 est erronée, le remplacement n'est pas programmé en octobre 2022 mais au 1^{er} trimestre 2022.
- **Sur l'audit commandé par la DGT qui ne prend pas en considération la question des RPS** : le président mentionne que nombre de directions sollicitent un accompagnement collectif des équipes soit par le pôle de Mme REVEL soit par un cabinet externe pour l'amélioration des conditions de travail du collectif, de l'efficacité de l'organisation et la qualité de vie au travail. Il prend note de l'observation relative à une étude de l'organisation du travail sans prise en compte du risque RPS.

- Sur la désignation des guides et serre-files : une mise au point sera faite sur chacun des sites.

En l'absence de question complémentaire, le président remercie les participants et clôt la séance.

Clôture de la réunion à 13H00.



Agir ensemble, le 17 mars, pour l'augmentation indispensable et urgente des rémunérations et des pensions.

Prochaine réunion du CHSCT AC

Le 5 Mai 2022.